

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 01 MARS 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

16 - ENQUETE PUBLIQUE POUR LE SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE

Monsieur GAILLAT expose que compte tenu de l'achèvement récent du schéma directeur des eaux pluviales réalisé par la société ARTELIA (ex SOGREAH) pour le compte du service d'assainissement, il convient de présenter au public les conclusions de l'étude dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Gérard BAQUÉ, nommé par le Tribunal Administratif, assurera les permanences en Mairie les :

- Vendredi 08 mars 2013 (matin) en ouverture,
- Vendredi 22 mars 2013 (journée),
- Samedi 23 mars 2013 (matin),
- Lundi 08 avril 2013 (matin) en clôture.

La publication d'un arrêté comportant ces informations est obligatoire.

.../...

L'affichage réglementaire sera effectué par les services de la mairie aux endroits habituels, cet affichage sera constaté par le commissaire enquêteur.

De même, deux insertions dans la presse dans deux journaux différents seront réalisées, il peut être relayé par le site internet de la ville.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête publique.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 01 mars 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 14/03/2013

Bernard UTHURRY